

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent

Dossier n° **DP 059 414 16 00062**
Date de dépôt : **14 octobre 2016**
Demandeur : **M. GALLET Pascal**
Nature du projet : **Construction d'une pergola**
Adresse du terrain : **404 rue du Stade**
59182 Montigny-en-Ostrevent



ARRÊTÉ

**de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent**

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 14 octobre 2016 par Monsieur GALLET Pascal demeurant 404 rue du Stade à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- construction d'une pergola ;
- sur un terrain situé 404 rue du Stade à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/03/2003, modifié les 19/03/2004 et 26/05/2009 ;

Vu les révisions simplifiées approuvées les 15/04/2008, 05/12/2008, 12/07/2013 et 28/06/2016 ;

Vu l'avis de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Service assainissement, en date du 02/11/2016 ;

ARRÊTÉ

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le **10 NOV. 2016**
Le Maire,



Jean-Luc Gouereux

OBSERVATIONS :

Le demandeur devra prendre connaissance de l'avis du service ci-joint et s'y conformer :
- CCCO, Service Assainissement.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.